

De : Philippe Vermette <p.vermette@mrcmemphremagog.com>

Envoyé : 28 février 2023 09:23

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Objet : RE: BAPE - Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – 1e série DQ

Bonjour Mme St-Gelais,

Mme Desautels est présentement en vacances, alors je me permets de répondre à votre question.

1. *Dans quelle mesure l'agrandissement du parc national vient appuyer ou soutenir de manière directe ou indirecte vos efforts en matière de conservation de la biodiversité ou de l'environnement?*

L'agrandissement du parc national viendra augmenter l'accessibilité aux milieux naturels à la population, en plus d'augmenter les services écologiques rendus par ces milieux en les protégeant. Ceci cadre avec le premier élément de la vision stratégique de la MRC, qui définit celle-ci comme **une région prenant un engagement fort envers la préservation et la valorisation de son environnement et de ses milieux naturels.**

De façon plus concrète, l'agrandissement du parc national contribuera à soutenir certains éléments clés de la planification du territoire, tel le maintien de corridors écologiques, la mise en valeur des paysages, la protection de la ressource en eau, etc.

Les outils de planification de la MRC, tel le schéma d'aménagement et de développement présentement en vigueur, intègrent déjà les secteurs visés par l'agrandissement du parc dans son affectation « Récréotouristique du Parc national du Mont-Orford ». Cette affectation est vouée à la préservation du milieu naturel, à la recherche scientifique et aux activités récréatives, de détente et d'éducation.

Cordialement,

Philippe Vermette
Aménagiste



455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2
Tél. : (819) 843-9292, poste 325
Télec. : (819) 843-7295
p.vermette@mrcmemphremagog.com
www.mrcmemphremagog.com